Conseil d'administration du 8 juin 2018
Proposition de délibération relative au projet Campus en Commun
par l'Université Bordeaux Montaigne dans le cadre du partenariat
avec la DRAC Nouvelle Aquitaine

Le Pôle culture et vie étudiante souhaite porter à la connaissance du Conseil d'Administration les éléments d'information sur le projet *Campus en commun*, en vue du vote du budget de ce projet.
Le vote du budget permettra de recevoir une subvention de 15 000€ en 2018, accordée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

1. *Objectifs*

L'objectif et le pari de *Campus en commun* sont de mener collectivement une réflexion à l'échelle du campus de Pessac pour recréer un réel espace public commun dont les usagers puissent se saisir, et contribuer ainsi au changement des représentations, dans un contexte où s'ouvre, sur ce territoire, une phase de travaux et de réaménagement intégrant notamment l'Opération Campus Bordeaux.
Ce travail doit permettre de développer les sociabilités entre étudiants, personnels et riverains du campus ; de favoriser la création de lieux, services, événements, etc. adaptés aux usages ; d'embellir les espaces du quotidien et de favoriser leur connaissance et leur appropriation ; d'appréhender le campus comme un terrain de travail et de recherche pour les ressources universitaires voire comme un vecteur d'insertion professionnelle, notamment pour les formations en politiques territoriales, sociales, artistiques et culturelles, en urbanisme, en communication, tourisme, etc. Le projet doit à terme permettre de définir les conditions de l'amélioration de la qualité de vie sur le campus pour tous ses usagers, et d'expérimenter puis pérenniser leur réalisation.
Campus en commun s'appuie sur l'action et la médiation culturelles et artistiques comme vecteurs fédérateurs de sociabilité et de convivialité. La mobilisation de ressources artistiques et culturelles locales et nationales doit permettre d'une part de réinterroger la politique de l'offre universitaire dont on mesure, sur les différents campus, qu'elle s'essouffle et n'atteint qu'une part limitée des étudiants. D'autre part, il s'agit de faire du campus le matériau d'une politique culturelle ouverte et participative où les étudiants et personnels deviennent les acteurs d'une transformation de leurs espaces communs.
Pour répondre à ces enjeux, *Campus en commun* s'inscrit dans une logique collaborative et participative qui repose sur des principes d'implication des usagers du campus, d'expérimentation et d'innovation, de modularité de l'action et de dynamique partenariale territoriale renforcée. Si la complexité des enjeux immobiliers, urbains et fonciers implique une définition politique et technique négociée entre les différentes instances publiques, il n'est plus possible d'imposer par le haut des directives qui ne reposeraient pas sur une démarche préalable de concertation avec les usagers. Cet enjeu de concertation ne concerne d'ailleurs pas que ces grandes décisions immobilières susceptibles d'engager l'université sur 10 ou 20 ans. De manière plus large, il convient de reconsidérer la place et le rôle des usagers du campus dans la réflexion sur leur quotidien. Un mouvement de fond réoriente ainsi les politiques culturelles vers le déploiement de sociabilités culturelles où l'individu n'est plus seulement l'objet d'une politique de l'offre, mais doit prendre sa part dans la proposition, la conduite et l'évaluation des actions et projets déployés sur le territoire universitaire. Il y a là un défi essentiel pour des universités françaises qui, à la différence des universités anglo-saxonnes ou des Écoles, restent mono-fonctionnelles et font l'objet d'une faible appropriation par les populations des campus.

2. *Pilotage*

Le pilotage du projet Campus en commun s'organise autour d'un comité de pilotage (groupe-pilote) politique articulé avec un comité technique (groupe-projet) qui associera les directions et services compétents dans les différentes structures intéressées au projet.
Par ailleurs, un groupe-conseil rassemble les « sympathisants » et personnes ressources pour faire émerger de nouvelles propositions d'actions, de nouvelles opportunités de partenariats, etc.

Structures invitées pour composer le comité de pilotage :
DRAC, Opération Campus, SRIA, Université de Bordeaux, Sciences Po, Ville de Pessac, CROUS, CNRS.

3. *Les Actions*

Campus en commun vise la mise en cohérence de différents types d'actions relevant de la vie de campus. Si le projet fut d'abord conçu autour des ressources de Bordeaux Montaigne, son périmètre s'établit potentiellement sur l'ensemble du site pessacais. L'ambition du projet est de faire avancer ensemble ces projets et leurs porteurs sous une même bannière, afin de les rendre visibles, de permettre aux usagers du campus d'y participer, et à terme de faire leurs propres propositions de dispositifs, événements, ou services pour mieux vivre sur le campus.

Campus en commun s'appuie sur l'action et la médiation artistiques et culturelles au sens large comme vecteurs fédérateurs de réflexion et d'action commune. Une charpente de dispositifs fixes vient structurer et rythmer le projet :

- ***dispositif artistique*** : une présence artistique sur le campus, centrée autour des questions de territoire, pour confronter et nourrir nos questionnements à l'aune d'un univers artistique.

Les résidences sont programmées chaque semestre, pour une durée moyenne de 3 à 12 semaines. Leur rythme est le suivant : une résidence entre septembre et décembre puis une seconde entre janvier et juillet, chaque année jusqu'en juillet 2020. Leur cadre est ouvert à une grande diversité de propositions dès lors qu'elles s'inscrivent dans les problématiques territoriales : habitabilité du campus (paysages, bâtiments, circulations,…), sociabilités (étudiantes, professionnelles, citoyennes,…), modes d'appropriation des espaces publics, etc.
Elles s'articulent autour d'une unité thématique : celle des enjeux sociaux et territoriaux d'un campus universitaire en mutations (urbaine, sociale, économique,...) et intégré dans la ville. La volonté est d'explorer cette thématique globale à travers toute la diversité des formes artistiques : production graphique et plastique, danse, arts de l'écrit et de la parole, production audio-visuelle, architecture et design,… L'accueil de six résidences devra donc permettre d'écrire une programmation qualitative offrant aux usagers du campus un aperçu de la richesse et de la diversité de la création artistique.
Ces temps de présence artistique sont pensés pour accompagner les participants au projet *Campus en commun* dans leurs réflexions relatives à la vie de campus et permettre aux artistes invités de construire leur travail en intégrant les spécificités d'un territoire donné. La sélection des candidats associe donc largement les différents services des structures participantes au projet : services culturels et de la vie étudiante, mais également services d'action auprès des personnels, SCD, centres de

recherche et unités de formation, services patrimoine, logistique et technique, directions des relations internationales, etc.
Une attention particulière est portée à la qualité artistique des propositions retenues. Il importe en effet que ce dispositif participe de la reconnaissance des campus comme des lieux de création et de diffusion culturelle et artistique, et d'expérimentation de formes nouvelles qui contribuent à leur rayonnement. La répétition du dispositif, en lui donnant de plus en plus de visibilité, devrait permettre aux commanditaires d'accueillir des artistes dont la reconnaissance va croissant, jusqu'à la programmation d'artistes internationalement salués.
La prochaine résidence artistique fera l'objet d'un appel à projet ouvert entre septembre et décembre 2018.

- ***dispositif communicationnel*** : un outil commun de partage de l'information sous une forme innovante (celle d'un journal mural, d'un réseau social, d'une application mobile,… par exemple).

Un comité de rédaction sur la vie de campus a été créé à Radio Campus pour alimenter la programmation de l'émission « Café Campus » diffusée quotidiennement sur la pause déjeuner. Parallèlement, un groupe de travail de la CDVEA (Commission de Développement de la Vie Etudiante et Associative) de l'Université Bordeaux Montaigne travaille à la réalisation, à partir de la rentrée universitaire 2018-2019, d'un journal mural. Enfin, des réflexions sont en cours autour du développement, auprès des deux établissements universitaires, d'une application mobile dédiée à la vie de campus et à l'entraide étudiante.

- ***dispositif spatial*** : l'implantation éphémère d'espaces alternatifs dédiés à la vie de campus sans fonction prédéfinie, pour susciter l'initiative et l'expérimentation notamment dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de l'entretien des espaces universitaires, dans la lignée de la notion de « communs ».

A compter de la rentrée universitaire 2018-2019, les établissements accueilleront sur leur territoire des Petites Folies, espaces architecturaux aménagés pour accueillir la diversités d'activités de la vie de campus (diffusion artistique et culturelle, restauration, travail individuel et collectif, loisirs, etc.). Le travail pédagogique mené par les étudiantes du master Communication des organisations en 2017-2018 a permis de prédéterminer un certain nombre de fonctions qui pourront être attribuées à ces espaces, en concertation avec les participants du projet *Campus en commun* et l'ensemble de la communauté universitaire. La gestion de ces espaces devrait associer, en fonction des volontés qui se manifestent, des acteurs de la vie de campus tels que des associations étudiantes ou extérieures, des structures de l'action culturelle et artistique, de l'économie sociale et solidaire, des collectivités territoriales, des centres de recherche, etc.

- ***dispositif politique*** : des moments de mise en commun et d'expérience partagée, les Agora, réunies chaque semestre, et des instances de pilotage qui associent les acteurs politiques intervenant sur le campus de Pessac.

Les deux premières Agora avaient pour thématique « Qu'est-ce qui agite le campus aujourd'hui ? » et « L'éco-responsabilité sur le campus ». L'Agora programmée pour le premier semestre 2018-2019 aura pour thème la question des solidarités et de l'entraide en milieu universitaire.
Autour de cette charpente viennent s'articuler les diverses propositions issues de la communauté universitaire : projets pédagogiques, projets événementiels, dispositifs de service à l'étudiant, etc.

En 2018-2019, certaines des 9 initiatives proposées par la communauté universitaire dans le cadre du projet en 2018 seront mises en œuvre :

- **Atlas Genius Loci** : projet d'œuvre artistique numérique mené par Céline Domengie, Atlas Genius Loci raconte l'architecture du campus de Pessac, à la fois dans sa façon d'être habitée par ses usagers et dans sa manière de faire mémoire des habitudes et usages liées à ce lieu.
Après une phase préparatoire menée entre janvier et avril 2017 et une première phase de mise en œuvre entre septembre et décembre 2017, le projet se développera plus spécifiquement auprès des SCD (Services Communs de la Documentation) pour lesquels les questionnements soulevés par Céline Domengie résonnent plus particulièrement : acteurs de la conservation des traces, une grande phase de renouvellement de leurs bâtiments mais aussi de leurs missions et organisation s'amorcent. Dans ce contexte, les SCD des deux établissements universitaires ont souhaité être accompagnés par l'artiste pour créer les archives vivantes de ce temps unique de mutation dans leur histoire, et concevoir une première maquette de l'Atlas qui permettra à terme de mettre en partage cette mémoire sensible du lieu.
- **Atelier pair à pair autour des pratiques créatives** : dans la lignée de la logique d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation par les pratiques culturelles une étudiante de l'Université Bordeaux Montaigne se propose de rassembler des débutants, des amateurs et des personnes plus confirmées dans leur pratique pour mettre en place des temps d'échange de savoirs et de compétences autour d'activités dites créatives (dessin, collage, broderie, sculpture, tricot, création graphique,…). L'expérimentation de ce nouveau type d'atelier participe de l'interrogation de l'offre universitaire en termes d'ateliers de pratique artistique. Des liens avec les formations artistiques de la métropole et avec les acteurs locaux de référence pourraient être tissés au fil de la construction de la proposition.
- **Ateliers des communs** : l'intervention de Vincent Bergeot, médiateur numérique spécialiste de la question des communs, auprès des services, associations et formations sera l'occasion de sensibiliser la communauté à la culture des communs numériques (Wikipédia, OpenStreetMap, Telabotanica,…). Traversant tous les champs de la société et de la recherche, ce référentiel de pensée paraît particulièrement pertinent sur le territoire spécifique d'un campus d'arts, de langues et de sciences humaines et sociales, d'autant plus encore dans le contexte d'une réflexion sur les liens entre le monde universitaire et la société civile et sur le rôle des artistes et acteurs culturels dans l'espace public et la société. Cette approche scientifique doit faciliter la réflexion collective sur les thématiques qui interrogent la vie de campus : logement, accueil des étudiants, solidarités locales, décrochage universitaire, etc.
- **« Espaces verts sans envers »** : porté par une étudiante de l'Université Bordeaux Montaigne, le projet consiste à réunir régulièrement un groupe de volontaire pour collecter les petits déchets présents sur les espaces extérieurs du campus universitaire de manière conviviale et ludique.
- **Développement de projets de professionnalisation issus de l'Université** : deux associations qui se sont créées historiquement dans les formations artistiques de l'Université Bordeaux Montaigne ont émis le souhait de revenir développer des actions sur le campus avec lequel les liens pouvaient s'être distendus : Kino Session et le collectif Comment C'est Maintenant ? C'est l'occasion pour les établissements de s'interroger sur cette période parfois sensible entre la sortie de formation et l'activité professionnelle et sur la manière dont l'Université peut accompagner ses anciens étudiants

dans leur projet de professionnalisation.

4. *Public bénéficiaire*

Dans son ambition de fédération de la communauté universitaire, *Campus en commun* souhaite s'adresser à l'ensemble de cette communauté, voire au-delà. Il s'adresse donc en priorité aux structures des établissements universitaires : formations pédagogiques, centres de recherche et associations étudiantes.
Au-delà de cet écosystème interne à l'université, l'ambition est également d'ouvrir le campus aux acteurs qui le côtoient ou le traversent : les villes et leurs services, les associations de quartier, les acteurs économiques, culturels et sociaux, ...
Enfin, à travers ces différentes structures, le projet Campus en commun entend toucher les individus eux-mêmes, qu'ils soient étudiants, personnels enseignants et administratifs, riverains, ou visiteurs.
Le projet vise donc un public très large et divers, mais souhaite s'adresser à ces différents publics de manière spécifique et dans l'optique de les faire se rencontrer, pour se focaliser sur les thématiques suivantes :

- la rencontre entre le monde économique et le monde universitaire dans un souci d'insertion professionnelle
- l'attractivité des dispositifs auprès des personnels et riverains du campus pour favoriser les liens intergénérationnels

5. *Territoire de réalisation de l'action*

Le projet *Campus en commun* initié par l'Université de Bordeaux Montaigne, et piloté par le Pôle culture et vie étudiante s'étend, à partir de l'Université Bordeaux Montaigne, sur le territoire du campus de Pessac intégrant l'Université de Bordeaux (collège DSPEG), et l'IEP. Dans l'optique de considérer cet espace universitaire dans sa dimension urbaine, intégré dans une grande métropole, le projet entend également toucher les « franges urbaines » du campus que sont les quartiers d'habitation de la commune de Pessac alentour, ainsi que les ensembles de villages universitaires du CROUS Bordeaux-Aquitaine.

6. *Indicateur et méthode d'évaluation de l'action*

Les résultats attendus pour le projet Campus en commun sont les suivants :

- le projet Campus en commun doit être **approprié par ses participants**. Il est attendu tout d'abord que les personnes - étudiants, personnels ou riverains - s'investissent dans le dispositif bénévole. Le nombre et l'origine des initiatives programmées dans les Petites Folies constituera également un indicateur de ce résultat. Enfin, la fréquentation des Agoras devrait également évoluer au fil du développement du projet.
- la **dynamique associative** de l'université devrait être renforcée par ces trois années d'expérimentation et de participation. Les indicateurs qui permettront de mesurer l'évolution de cette dynamique seront les suivants : nombre d'adhérents dans les associations existantes ; nombre de projets inter-associatifs ; création de nouvelles associations.
- le projet doit permettre d'**améliorer la pré-professionnalisation des étudiants**. On s'attachera

ici à étudier le nombre de formations impliquées, le nombre de projets pédagogiques menés avec des professionnels extérieurs à l'Université, et le nombre de stages accomplis dans le cadre du projet (avec les porteurs de projets, avec des partenaires du projet, ou avec des structures rencontrées à l'occasion du projet).

- Campus en commun vise la mise en place effective de **services et modes de gouvernance collectifs et innovants**. On retiendra entre autres comme critères de l'innovation : une politique partenariale forte et élargie, la viabilité économique des dispositifs, et la capacité à toucher les différents publics des universités et des franges du campus. Enfin, **la pérennité des dispositifs** au-delà du temps du projet sera un indicateur majeur de sa réussite.
- à terme, la **fréquentation de l'université** devrait augmenter quantitativement (dans l'idée que le campus de Pessac devienne nationalement voire internationalement plus attractif), et qualitativement en attirant des personnes et des structures jusqu'ici invisibles sur le territoire strict du campus : les riverains, les acteurs économiques, culturels et sociaux,...

Concernant les modalités qui permettront de relever les indicateurs retenus, les participants en capacité de le faire sont invités à alimenter tout au long du projet, dans un travail d'auto-évaluation, les indicateurs chiffrés concernant leurs propres actions. L'évaluation qualitative du projet global pourra faire l'objet d'un travail pédagogique pour les formations d'ingénierie de projet par exemple. Enfin, un travail de diagnostic à posteriori reprenant, au terme des trois années, les items des pré-diagnostics réalisés entre 2014 et 2017 sous forme de questionnaires ou d'entretiens devrait permettre d'évaluer notamment l'évolution des représentations du territoire concerné.

7. Budget prévisionnel de Campus en commun 2018-2019

Charges	Montants €	Produits	Montants €
2 Résidences Artistiques à définir	8 000	UBM Culture	20 000
Petites folies (5)	50 000	DRAC Nouvelle -Aquitaine	15 000
Initiative Genius Loci	16 213	Opération Campus	20 000
Autres initiatives	6 350	Université de Bordeaux	15 000
2 Agora Montaigne	1 600	Métropole, Mecenat	14 803
2 édition Journal mural	2 000		
Temps conviviaux	500		
Stagiaire	2 840		
Sous-Total	**84 803**	**Sous-total**	**84 803**
Coordination du projet	15 065	UBM	15 065
TOTAL	**99 868**	**TOTAL**	**99 868**

Information complémentaire :

Ce programme pour la deuxième année de *Campus en commun* correspond avant tout à un cadre d'action et un paysage prospectif : en effet *Campus en commun* est un projet participatif. Il importe donc

de ne pas verrouiller la programmation et d'être ouverts à l'évolution du projet en fonction des initiatives qui se présentent et des partenaires qui intègrent progressivement le dispositif.

Projet à mi-chemin entre les champs de la vie étudiante et de la culture, *Campus en commun* est également amené à évoluer dans les mois qui viennent à l'aune de deux réformes : le Plan Etudiant engagé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui intègre une réforme de la Contribution Vie Etudiante et Culture, et le projet de Pass Culture initié par le Ministère de la Culture. *Campus en commun* apparaît ici comme une opportunité pertinente pour appréhender ces nouvelles modalités de pratique artistique étudiante et de diffusion artistique, et expérimenter de nouvelles collaborations entre les deux ministères de tutelle.